

Adresse au Président : Halte à la casse du contrat social !

Retirez le projet de remise en cause des retraites des salariés expatriés

Monsieur le Président,

Vous augmentez le dividende servi aux actionnaires de 1,6 %. Le centime additionnel versé au titre du dividende 2016 représentera une charge supplémentaire de **25 M€** et si cette hausse est appliquée aux acomptes trimestriels à venir, **cela fera 100 M€/an** en plus pour les actionnaires ; soit presque autant que l'intéressement et la participation des salariés du Socle Social Commun.

Il y a 16 ans, pour 100 € dépensés en frais de **personnel**, 25 € étaient versés aux **actionnaires**. **Aujourd'hui**, pour 100 € au personnel, ce sont **82 €** aux actionnaires ; et le mouvement se poursuit.

Alors, Monsieur le Président, nous vous le disons clairement : **il faut cesser la casse du contrat social du personnel**. Cela n'est plus supportable.

Et voilà à présent une **nouvelle attaque**, visant encore une fois les expatriés et plus particulièrement leur retraite complémentaire, qui n'est rien d'autre qu'un salaire différé.

Le projet, présenté en CCE pour une mise en œuvre - brutale - dès avril 2017, concerne l'« **évolution de l'assiette de cotisation pour la retraite complémentaire des salariés expatriés** » et vise à supprimer tous les suppléments d'expatriation de l'assiette de calcul des cotisations aux retraites complémentaires AGIRC/ARRCO pour les expatriés, résidents ou rotationnels : seule la part « France » serait désormais prise en compte pour le calcul des retraites complémentaires.

Jusqu'où ira l'imagination de certains en termes de casse du contrat social et plus spécifiquement ici de démolition du « package » des expatriés ? Quelle vilénie de leur part de s'attaquer encore et encore à des salariés dispersés aux quatre coins du monde, qui se dévouent sans compter et n'ont pas accès sur place à leurs représentants du personnel élus susceptibles de les défendre !



Cette attaque s'ajoute à toutes celles observées ces dernières années, telles que la baisse des majorations géographiques (MG), la dégradation des conditions de voyage de congé annuel ou celle des allocations logement dans nombre de filiales, ou encore la création de conditions d'expatriation en Europe tellement dégradées qu'il en coûte désormais à nos collègues pour aller y travailler, etc., etc. La direction chercherait-elle, par cette entreprise de démolition, à connaître le point de rupture ?

Ce projet s'inscrit-il dans la poursuite de réduction des coûts pour améliorer la rentabilité financière au détriment des expatriés ? Ou bien pour réduire des coûts que vous considéreriez plus élevés que ceux de nos concurrents ?

Ces coups de boutoir répétés entament la confiance des expatriés et leur motivation, alors qu'ils constituent le fer de lance de l'entreprise et assurent le succès de ses opérations de par le monde.

Parmi les expatriés, **les plus affectés seraient les rotationnels**, alors qu'ils mènent à bien les opérations de Total sur tous les chantiers, à terre comme en mer, et souvent dans des pays aux conditions de sécurité ou climatiques difficiles. Ces rotationnels, pour la plupart techniciens ou agents de maîtrise et qui travaillent 12 h par jour durant 4 semaines d'affilée, ne comprennent pas un projet qui les conduirait à percevoir une retraite moindre que celle d'un salarié posté en France.

Ce projet introduit l'iniquité entre salariés expatriés et salariés travaillant en France. Par exemple, alors que la « prime de quart » d'un salarié posté en France, censée compenser la pénibilité du travail posté, entre dans l'assiette de calcul des cotisations AGIRC/ARRCO, le projet exclut de cette assiette, pour les expatriés et rotationnels, tout élément de rémunération de nature à compenser une pénibilité, comme c'est le cas, au moins en partie, des MG¹, STR², STRF³ et primes de chantier. **Cette réduction d'assiette**, telle que proposée, **est pour nous, clairement illégale** et doit être retirée. **Faudra-t-il que le SICTAME sollicite l'arbitrage des tribunaux pour contrer une telle mesure ?**

Iniquité encore quand, grâce à leur **régime supplémentaire de retraite** (« retraite chapeau »), **certains cadres dirigeants du Groupe** n'auront pas à supporter de baisse de leur retraite globale pour la période passée en expatriation, tout en bénéficiant d'une augmentation de salaire liée à la baisse de leur cotisation de retraite complémentaire ; alors que ce projet amoindrira la retraite des expatriés résidents et encore plus celle des rotationnels.

Iniquités dans ce projet mais pas seulement, **incohérences également**. Comment comprendre que :

- pour compenser l'ensemble des contraintes inhérentes aux déplacements effectués à l'étranger (éloignement, dépaysement, éventuels dépassements d'horaires, etc.), un salarié basé en France et en mission à l'étranger perçoit un Supplément de Traitement pour Mission (*STM, calculé selon les mêmes critères - hors éléments de vie familiale sur place - que les Majorations Géographiques*) et/ou des primes de chantier (*de même valeur que celles perçues par les expatriés travaillant sur le même site*) qui entrent dans le calcul de l'assiette des cotisations AGIRC/ARRCO des salariés en France, alors que ce projet exclura ces éléments (MG, STR et primes de chantier) pour les salariés expatriés ;
- le plafond de 25 % de rémunération pour les augmentations de capital de Total réservées aux salariés s'apprécie, pour les expatriés, sur le salaire « France » **majoré** des suppléments d'expatriation (MG, STR, STRF et primes de chantier), alors que le projet de la direction supprimerait ces mêmes suppléments du calcul des cotisations pour la retraite complémentaire ?

Enfin, **quelle économie** attendez-vous de cette mesure ? La direction indique 5 600 €/an en moyenne de cotisation patronale en moins pour **1 900 expatriés** soit environ **11 M€/an**.

Toute économie est peut-être bonne à faire, quel qu'en soit le montant.

Cependant, **économiser 11 M€ sur le dos des expatriés et réduire ainsi leur future retraite nous choque**, quand, dans le même temps, **l'augmentation de 1,6 % du dividende** entraînera en année pleine une **charge supplémentaire de 100 M€** et portera le **dividende versé** (en cash ou en actions) à **6 milliards d'euros par an**.

Enfin, le gain ainsi escompté au détriment des expatriés est à rapprocher de la provision versée par Total pour financer votre propre régime supplémentaire de retraite (**14 M€ à fin 2015**).

Trop, c'est trop ! Monsieur le Président, nous comptons sur vous pour que soit retiré ce projet, qui ne provoque qu'incompréhension, démotivation et perte de confiance chez tous les salariés et notamment chez ceux qui sont en mobilité internationale. **Nous vous en remercions par avance !**

PARIS La Défense Tour Coupole Bur. 4E41 tel. : 01 47 44 61 71
PAU CSTJF Bureau F16 tel. : 05 59 83 64 83

PARIS La Défense Michelet B Bur. RD 09 tel. : 01 41 35 75 73
NANTERRE Spazio Bureau A10036 tel. : 01 41 35 34 48

¹ MG : Majoration Géographique

² STR : Supplément de Traitement pour Rotation

³ STRF : Supplément de Traitement pour Rotation Fréquente